

VILLE DE DÉGELIS

(Nom de la municipalité)

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 5 octobre 2026 à 19h00 heures au sous-sol du Centre culturel Georges Deschênes, situé au 367, avenue Principale à Dégelis.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : PDM-8-2026

Nature et effets : Rendre réputées conforme les marges de recul avant de 4,5 mètres et de 0 mètre respectivement sur les lots 6 722 174 et 6 722 175, au lieu de 7,5 mètres pour deux habitations multifamiliales de 6 logements.

Identification du site concerné : Cette demande concerne la propriété située sur aux 1129 et 1133 Rue des Martins-Pêcheurs (lots # 6 722 174 et 6 722 175 du Cadastre du Québec).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Dégelis ce 17^e jour de septembre 2026

Sebastien Bourgault
signature

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné (e), Sebastien Bourgault de la municipalité de Dégelis, certifie sous mon serment d'office avoir publié

l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le

17 septembre entre 16h00 et 16h00 heures.

Je, soussigné (e) résidant à Dégelis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le faisant publier sur le site internet de la ville de Dégelis.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 septembre 2026

Sebastien Bourgault
signature

Directeur général et greffier
titre